

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

## Séance du 7 novembre 2024

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : 25 octobre 2024.

Présents : Ferré Nicolas, Aurélie Chassac, Mathieu Picard, Aurélie Saint-Martin, Jean Manuel Simon, Florian Gurgand, Gwendoline Perreau, Sabrina Madier, Evelyne Chastanet.

Absents excusés : Charline Denis, Sandrine Leraut, Anita Jamin a donné son pouvoir à Mathieu Picard, Jean-Charles Disko a donné son pouvoir à Ferré Nicolas, Nicolas Dugleux, Sandrine Berny-Souchard

Secrétaire : Jean Manuel Simon

### Ordre du jour :

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

Le Conseil Municipal est amené à valider le compte rendu du 8 octobre 2024.

#### **Décision :**

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024

## COMMANDE PUBLIQUE

#### 2. Subvention création d'une aire de jeux

Rapporteur : Nicolas Ferré

A la suite de la délibération du 18 juillet 2024 relative au choix de l'entreprise PCV pour effectuer les travaux. Afin de valider la demande de subvention « fonds de solidarité départementale ».

Le conseil doit approuver les modalités de financement ci-dessous pour la mise en place de l'aire de jeux ( tyrolienne, parcours, balançoires, table de ping-pong et skate-park).

Dépenses HT		Recettes		
TRAVAUX devis PCV N° dv015157	34 694,00 €	Fonds de solidarité départementale	17 000,00 €	49,00 %
		Commune - Autofinancement	17 694,00 €	51,00 %
<b>Total HT</b>	<b>34 694,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>34 694,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Débat :**

## Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal valide les modalités de financement ci-dessus pour la création de l'aire de jeux.

## FONCTION PUBLIQUE

### 3. Convention CDG 79 adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du centre de gestion des Deux-Sèvres

Rapporteur : Nicolas Ferré

- le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics affiliés, depuis le 1er janvier 2020, un conventionnement leur permettant de bénéficier des prestations de conseil, d'étude et de suivi des dossier chômage ; les prestations sont refacturées aux utilisateurs du service par le CDG79.
- Ce dernier prend en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant aux collectivités de disposer des prestations et le coût des études et simulations du droit initial au chômage
- le CDG79 s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes :
  - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
  - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
  - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
  - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées.
- La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers correspondent aux tarifs fixés dans le cadre du conventionnement. Ces derniers demeurent inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 €

	(tarification mensuelle)
Conseil juridique	15 € (30 minutes)

**Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée d'un, renouvelable par tacite reconduction.**

**Débat :**

### **Décision**

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal autorise le maire à :

- Adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;
- Autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion
- A inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **4. Tarifs repas des aînés**

Rapporteur : Mathieu Picard

Le repas des aînés est prévu pour le 23 novembre 2024.

Il est demandé au conseil de valider ou de modifier les tarifs votés en 2023 :

- La gratuité du repas aux personnes de + de 65 ans habitant la commune et leur conjoint.
- Les autres personnes devront s'acquitter de la somme de 27 €.
- Les conjoints des élus seront admis au repas moyennant une participation de 21 €
- Pour les enfants les parents devront apporter un pique-nique.

**Débat :**

**Décision :**

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal valide les modalités ci-dessus.

## FONCTION PUBLIQUE

### 5. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial

Rapporteur : Nicolas Ferré

Julie a assisté à la réunion d'information le 26 septembre à la Crèche sur les décrets concernant la revalorisation du métier de secrétaire générale de mairie.

Nous avons ensuite été contactés par la cheffe de projets des secrétaires de mairie du CDG 79. Après notre échange, elle est revenue vers nous par mail pour nous informer que la collectivité a la possibilité de recruter un agent en C1, ce qui pourrait permettre d'embaucher Christel.

En conséquence, le conseil est sollicité pour créer un poste d'adjoint administratif territorial au grade d'agent administratif territorial échelle C1 temps non complet ( 30 heures / semaine), le poste sera ouvert après un délais de publication légal restreint sur le site d'emploi territorial.

**Débat :**

**Décision :**

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil vote pour l'ouverture du poste.

### 6. Salon des Maires

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le maire informe le conseil que la réunion du congrès des maires est programmée du 18 au 21 novembre 2024 à la Porte de Versailles à Paris.

Aurélie Saint-Martin sera présente avec lui.

Un montant a été prévu pour le budget 2024 afin de couvrir ses dépenses.

Le conseil est appelé à voter pour que la collectivité prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur le Maire et de son adjointe Aurélie Saint-Martin.

Le Maire a avancé les frais, et le remboursement sera effectué sur présentation des justificatifs.

**Débat :**

**Décision :**

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil décide que les frais de déplacements en train et d'hébergement soient pris en charge par la collectivité et seront remboursés dès présentation des justificatifs par un mandat.

## 7. Questions diverses

- PLUiH, :  
Aurélie a fait un compte rendu sur la réunion qui s'est tenu à Brioux le 4 novembre 2024 à laquelle elle a assisté avec Jean Charles.  
Le travail dorénavant se fera sur les zones à urbaniser.  
Elle explique les prochaines échéances :  
La priorisation des sites du 5 au 30/11  
La validation des sites par bassin de vie, une réunion se tiendra fin novembre début décembre (Finalisation du zonage : janvier 2025)  
Finalisation zonage pour OAP : février 2025  
Le travail de changement de destination des bâtiments pour janvier 2025
- Toilette publique :  
Aurélie fait le point sur l'avancement des travaux. La toiture est déjà terminée.  
Les travaux de construction sur l'ossature et l'intérieur du bâtiment débuteront à partir de la semaine prochaine.  
Les panneaux d'affichage de la mairie seront placés le long du mur.
- Illumination de Noel :  
La mise en place d'une prise électrique au niveau des rochers de la salle des fêtes de Vitré pourrait être envisagée pour l'année prochaine.
- Vidéoprojecteur : Le vidéoprojecteur est opérationnel à la salle des fêtes de Vitré. La table de mixage sera opérationnelle la semaine prochaine.
- La réunion de la commission voirie est fixée au samedi 9 novembre à 9h30.
- Jean-Manuel fait part de la détérioration du chemin de Coquet. L'adjoint à la voirie prévoit de procéder à la rénovation en 2025.
- Le 11 novembre, la cérémonie est prévue à 10h30 à Beaussais et à 11h15 à Vitré.

**Prochain Conseil Municipal** : 12 Décembre 2024 à 19h00

**Fin de réunion** : 21H34